



**Avis de la CRAT relatif à l'exonération de rapport
d'incidences concernant le SAR/LG188 dit « Caisserie
liégeoise » à ANS**

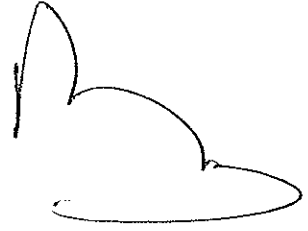
Conformément à l'article 168 du Code Wallon de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'exonération du rapport sur les incidences environnementales lorsque le réaménagement du site n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement ou qu'il se rapporte à une petite zone locale.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Réhabilitation du site de l'ancienne Caisserie liégeoise d'une superficie de 5 000 m ² en vue de créer des logements et un espace vert public, ce projet pouvant s'intégrer dans le cadre d'un partenariat public-privé
<u>Demande</u> :	Exonération du rapport sur les incidences environnementales
<u>Localisation</u> :	A Ans, entre la gare et la rue de l'Yser
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Commune d'Ans
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	06 avril 2010

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur l'exonération du rapport sur les incidences environnementales.



Philippe BARRAS,
Président